Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2026

Point 4.2 de l'ordre du jour
Levée de prescription

Délibération n° 112-2026 Point 4.2

EXPOSE DES MOTIFS :

En date du 26/05/2025, la Direction de la Recherche et de la formation Doctorale (DRD) a été contactée par la cellule "Recouvrement" de la Délégation Alsace du CNRS afin de recouvrer une créance due.

Référence CNRS : Facture n° 120083342 - 76 449,80 € HT émise en date du 27/12/2016.

Le dernier courrier de recouvrement envoyé par la Délégation Alsace du CNRS à l'Université de Strasbourg était daté du 16/05/2019. Aucune relance n'a été réceptionnée par la DRD depuis cette date jusqu'au 26/05/2025.

Afin de payer cette facture, un bon de commande n° 4500740723 - 76 449,80 € HT a été émis par la DRD en date du 10/12/2025. Or cette créance est considérée comme prescrite sur la base de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics. De ce fait, ce dernier BC n° 4500740723 est actuellement bloqué tant que la levée de prescription ne sera pas effective.

Selon l'article 6 de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968, la prescription peut être levée par délibération motivée et approuvée par le conseil d'administration.

Au vu des éléments cités précédemment, la Direction de la Recherche et de la formation Doctorale sollicitent le conseil d'administration pour lever la prescription relative à la facture n° 120083342 afin de régulariser cette dette et maintenir des relations privilégiées avec son partenaire de site.

Rapporteur : Rémi BARILLON, Vice-président Recherche, Formation doctorale et Science ouverte

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la levée de prescription telle que décrite ci-dessus.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	33
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2026

La Directrice générale des services

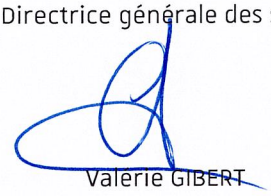

Valérie GIBERT